

Paris, le 25 novembre 2024

Pour une reconnaissance des médecins qui s'engagent !

Dans la mesure où, par essence, les patients vus par les médecins généralistes lors des gardes de permanence des soins ambulatoire (PDSA) sont stricto sensu les mêmes que ceux vus en exercice quotidien.

Dans la mesure où ce sont les mêmes que ceux vus au cabinet si celui-ci ouvre aux horaires de PDSA.

Dans la mesure où le nombre de patients vus lors de l'ouverture du cabinet aux horaires de PDSA est au moins trois fois plus important que celui des patients vus en garde PDSA.

Dans la mesure où des millions de Français déclarent avoir des difficultés à consulter un médecin.

Dans la mesure où ces patients vus aux horaires de la PDSA en dehors de la garde PDSA n'ont pour la plupart pas de médecin traitant ou des difficultés à le consulter (ou à consulter un médecin non médecin traitant) en temps compatible avec la qualité des soins.

Dans la mesure où les centres d'urgences hospitaliers disent être débordés gravement...

Alors, les médecins qui participent à la PDSA et qui acceptent hors PDSA d'ouvrir leurs cabinets EN SUS DE LEURS HORAIRES HABITUELS, aux horaires de la PDSA, doivent bénéficier des mêmes tarifs que ceux utilisés lors de leurs gardes en PDSA. Le coût pour la nation sera bien moindre que le coût des urgences débordées ou des retards ou ruptures de soins.

La convention actuelle des médecins libéraux loin de mettre en place cela, interdit aux médecins ces cotations et abolit les volontés des médecins d'étendre leurs plages horaires.

C'est une décision illogique et dangereuse, qui va aggraver l'accès aux soins, pénaliser les patients et encombrer les urgences. Il faut au contraire favoriser celles et ceux qui s'engagent et prennent sur leur temps, en sus de leur activité habituelle, pour lutter contre les difficultés d'accès au soin.

Telle n'est pas la philosophie de la convention actuelle contre laquelle s'élève l'UFML-S.

Nous appelons la ministre Geneviève Darrieussecq à changer cela et à provoquer la reconnaissance des médecins qui s'engagent, participent à la PDSA et ouvrent leurs plages horaires en sus de la PDSA et de leur activité habituelle pour améliorer l'accès au soin.

Relation presse

Laurent Payet / Christel Bonneau /
Langage et Projets Conseils
Mail : Laurent@lp-conseils.com
Téléphone : 01 53 26 42 10
Mobile : 06 89 95 48 87

Membres du bureau UFMLS

• Dr Jérôme Marty
Président
Médecin Généraliste
Mail :
president@ufml-syndicat.fr
téléphone : 06 45 63 71 11

• Dr Guillaume Dewevre
Secrétaire Général
Médecin Généraliste

• Dr Valérie Briole
Vice-Présidente et Présidente
de l'URPS Médecins IDF
Rhumatologue

• Dr Lamia Slitine
Trésorière
Rhumatologue

• Dr David Schapiro
Vice-président
Ophtalmologiste

• Dr Jacqueline Goltman
Vice-présidente et secrétaire
Générale adjointe
Psychiatre

• Dr Paule-Annick Ben
Kemoun
Vice-présidente
Ophtalmologiste

• Dr Emmanuel Zenou
Vice-président
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Emmanuel Zenou
Vice-président
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Maxime Balois
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Thierry Vermeersch
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Philippe Pizzuti
Vice-président
Rhumatologue